

# *Turquie*

## **Ratification des Conventions conclues à Genève le 27 juillet 1929.**

Par lettre en date du 12 mars 1934, le Département politique suisse a porté à la connaissance du Comité international le dépôt, fait le 10 mars, des instruments de ratification de Son Excellence le Président de la République turque sur la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne et la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, conclues à Genève le 27 juillet 1929.

Conformément à l'article 33 du premier et à l'article 92 du second de ces accords, ces ratifications produiront leurs effets six mois après la date de leur dépôt, soit le 10 septembre 1934.

# *Uruguay*

## **Conférences à la radio-diffusion.**

La Croix-Rouge uruguayenne a organisé, pour faire mieux connaître ses activités, des conférences hebdomadaires qui seront diffusées dans tout le pays, par la radio officielle.

Cette série, qui doit durer toute une année, a été ouverte par un discours du secrétaire général de la Société, le colonel Ulisès Monegal. Plusieurs médecins et des membres éminents de la Croix-Rouge uruguayenne ont promis leur concours ; ils prononceront des allocutions et donneront lecture des divers articles que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge envoie aux Sociétés nationales.

---

<sup>1</sup> Lettre de la Croix-Rouge uruguayenne en date du 3 octobre 1933.